

1^{er} octobre 2002

02.357

Question Marianne Guillaume-Gentil-Henry

Vomitorium: la nuit à 700 francs!

La fête est finie, le soleil était de la partie, l'ivresse aussi...

L'accueil dodo de la paroisse de la Rochette a pris en charge les cas légers d'abus d'alcool.

L'Hôpital des Cadolles a pris soin dans son "vomitoire" de 16 comas éthyliques pendant les trois nuits de la Fête des vendanges; 1 seul cas est resté hospitalisé pour être opéré le lendemain. C'est mieux qu'en l'an 2000: 19 cas de comas et 27 sorties d'ambulance pour état d'ivresse.

Nous apprenons par la presse que la facture est d'environ 700 francs, soit:

- 250 francs, transport en ambulance;
- 150 francs, soins donnés sur place;
- 277 francs, pour une nuit d'hospitalisation sans examens médicaux approfondis,

soit un total de 677 francs pour une nuit d'ivresse.

La somme est facturée à la caisse-maladie du patient avec mention "malaise" = maladie ou "chute" = accident. En facturant la prise en charge des comas éthyliques à l'assurance, l'hôpital est sûr de rentrer dans ses frais, ce qui n'est pas toujours le cas si l'institution envoie la note au particulier parfois peu enclin à payer. Au moment où nous allons recevoir notre augmentation annuelle de prime de caisse-maladie, nous restons dubitative face à ce procédé.

Que pense le Conseil d'Etat de cette pratique?

Ne serait-il pas plus formateur de responsabiliser les amateurs de Bacchus en leur envoyant la "douloureuse" facture?